



COMITE REGIONAL BOURGOGNE FRANCHE COMTE

PRISES EN CHARGES ADMINISTRATIVES

Le Comité Régional BFC prend à sa charge les prestations suivantes :

A : lors des réunions du Comité Directeur :

- Le repas des membres du Comité Directeur,
- Le repas des présidents de CD non élus,
- Le repas de toutes les personnalités invitées par le Comité Régional BFC,
- Le repas des présidents de commission non élus au Comité Directeur. NB : les frais de déplacement ne sont pas pris en charge par le Comité Régional BFC.

B : lors des réunions du Bureau :

- Le repas de tous les membres de droit,
- Le repas de toutes les personnes invitées en lien avec l'ordre du jour. NB : les frais de déplacement ne sont pas pris en charge par le Comité Régional BFC.

C : lors de l'Assemblée Générale :

- Le repas des membres du Comité Directeur,
- Le repas des présidents de CD non élus,
- Le repas des Grands Electeurs,
- Le repas des présidents de commission non élus au Comité Régional BFC,
- Les 3 repas des membres de la commission de surveillance des opérations électorales,
- Le repas des vérificateurs aux comptes (titulaires et/ou suppléants),
- **Le repas de toutes les personnalités invitées par le Comité Régional BFC,**
- Les éventuels frais liés à la location de la salle. NB : les frais de déplacement ne sont pas pris en charge par le Comité Régional BFC.

D : Commission de discipline :

- Le repas des membres présents sur la base de 20€ par personne,
- Les frais de déplacement à hauteur de 0.30€ du km.
- Les frais postaux (recommandés) et les frais de secrétariat.

E : Commission arbitrale :

- Pour la formation arbitrale régionale, les frais de déplacement sont pris à hauteur de 0.30€ du km,

- Lors de la réunion en début de saison, le repas de tous les participants sur la base de 20€ par personne,
 - Une participation pour les candidats à la formation nationale à Marseille (forfait de 500€).
- NB : pas de prise en charge du Comité Régional BFC lors de l'examen régional.

F : Congrès départemental, événements sportifs ou protocolaires :

- Les frais du Président du CR BFC lors de toutes ses représentations.

G : Congrès fédéral FFPJP :

- Prise en charge des frais de déplacement, restauration et hôtellerie de deux délégués.

H : Aide exceptionnelle dite de solidarité :

Le Comité Régional BFC peut attribuer, dans des circonstances exceptionnelles, une aide à l'un des Comités Départementaux le composant. Cette aide, dite de solidarité, doit être adoptée obligatoirement en séance plénière du Comité Directeur du CR BFC après présentation exhaustive de la demande.

I : Aide à l'organisation d'un congrès national ou international, d'un championnat de France ou d'une finale nationale Coupe de France.

- 500€.

INDEMNITES, RECOMPENSES ET PRISES EN CHARGE SPORTIVES

A : résultats sur un championnat de France (prime par joueur) :

- 200€ au champion
- 150€ au vice-champion
- 100€ au demi-finaliste

CRC

B : CRC OPEN (par équipe) :

- CRC OPEN 1^{ère} division : 400€
- CRC OPEN 2^{ème} division : 300€
- FRAIS D'ARBITRAGE : 1 arbitre par jour.

NB : les frais de déplacement, d'hôtellerie et de restauration sont à la charge des CD, clubs et/ou joueurs.

C : CRC FEMININ (par équipe) :

- CRC FEMININ 1^{ère} division : 300€
- CRC FEMININ 2^{ème} division : 250€
- FRAIS D'ARBITRAGE : 1 arbitre par jour.

NB : les frais de déplacement, d'hôtellerie et de restauration sont à la charge des CD, clubs et/ou joueuses.

D : CRC VETERAN (par équipe) :

- 200€
- FRAIS D'ARBITRAGE : 1 arbitre

NB : les frais de déplacement, d'hôtellerie et de restauration sont à la charge des CD, clubs et/ou joueurs.

E : CRC JEU PROVENCAL (par équipe) :

- 200€
- FRAIS D'ARBITRAGE : 1 arbitre

NB : les frais de déplacement, d'hôtellerie et de restauration sont à la charge des CD, clubs et/ou joueurs.

F : CRC JEUNES (par équipe) :

- 200€
- FRAIS D'ARBITRAGE : 1 arbitre

NB : les frais de déplacement, d'hôtellerie et de restauration sont à la charge des CD et/ou clubs.

G : VAINQUEUR CRC OPEN (1^{ère} et 2^{ème} division), CRC FEMININ (1^{ère} et 2^{ème} division, CRC VETERAN, CRC JEU PROVENCAL et CRC JEUNES

- 100€

CNC

H : CNC OPEN (par équipe)

- 500€

NB : les frais de déplacement, d'hôtellerie et de restauration sont à la charge des CD, clubs et/ou joueurs.

I : CNC FEMININ (par équipe)

- 350€

NB : les frais de déplacement, d'hôtellerie et de restauration sont à la charge des CD, clubs et/ou joueuses.

J : CNC FINALE VETERAN (par équipe)

- 250€

NB : les frais de déplacement, d'hôtellerie et de restauration sont à la charge des CD, clubs et/ou joueurs.

K : CNC FINALE JEU PROVENCAL (par équipe)

- 250€

NB : les frais de déplacement, d'hôtellerie et de restauration sont à la charge des CD, clubs et/ou joueurs.

L : CNC JEUNES (par équipe)

- 250€
- 800€ (part fédérale)

NB : les frais de déplacement, d'hôtellerie, de restauration et de tenues sont à la charge des CD et/ou clubs.

M : VAINQUEUR CNC OPEN, FEMININ, VETERAN, JEU PROVENCAL et JEUNES

- 500€

CONCLUSION : LES INDEMNITES CRC ET CNC SONT VERSEES PAR LE CR BFC AUX DIFFERENTS CD CONCERNES QUI LES REPARTISSENT ENSUITE A LEURS CLUBS.

CHAMPIONNAT REGIONAL BFC

N : DOTATION VAINQUEUR ET VICE-CHAMPION

- 25€ par coupe

O : ARBITRAGE : 1 ARBITRE PAR CHAMPIONNAT

- FRAIS DE DEPLACEMENT A 0.30€ DU KILOMETRE
- FRAIS D'ARBITRAGE EN FONCTION DU GRADE

P : ARBITRAGE CHAMPIONNAT TIR DE PRECISION

- FRAIS D'ARBITRAGE EN FONCTION DU GRADE ET LE NOMBRE D'ARBITRES EN FONCTION DES PARTICIPANTS.

Q : NUITEEES DU CORPS ARBITRAL

- NUITEE PRECEDANT LE CHAMPIONNAT SI PLUS DE 150KMS ALLER

R : NUITEEES D'UN CHAMPIONNAT SUR 2 JOURS

- NUITEE PRECEDANT LE CHAMPIONNAT SI PLUS DE 150KMS ALLER
- NUITEE ENTRE LES DEUX JOURS.

CHAMPIONNATS DE FRANCE

S : REPARTITION

- ° HOTEL : (1 chambre par joueur/se + chambre du délégué) réglée en amont : 2 nuits (pétanque), 3 nuits (provençal), petits déjeuners et taxe de séjour.
- ° FRAIS DE DEPLACEMENT : 0.30€ du km + 100kms sur place.
- ° REPAS : 20€ : 5 ou 6 repas en fonction du lieu du championnat de France.
- ° PHOTOGRAPHIE : 10€
- ° TENUE : ENVIRON 100 €

COMPETITIONS DIVERSES

T : MARATHON JEUNES

- 2100€
- FRAIS D'ARBITRAGE : 1 ARBITRE
- LE PRESIDENT DE LA BFC OU REPRESENTANT
- LE REFERENT JEUNES DE LA BFC

NB : les frais de déplacement des équipes et de leur éducateur, de restauration et d'éventuelles nuitées sont à la charge des CD et/ou clubs. Chaque CD verse 200€ au CR BFC.

U : TROPHEE FEMININ MICHELE LEGA

- 1000€
- FRAIS D'ARBITRAGE : 1 arbitre
- LE PRESIDENT DE LA BFC OU REPRESENTANT
- LE REFERENT DE LA COMMISSION FEMININE BFC

NB : les frais de déplacement des équipes et de leur délégué, de restauration et d'éventuelles nuitées sont à la charge des CD, clubs et/ou joueuses.

V : SELECTIONS REGIONALES JEUNES

- HOTELLERIE
- RESTAURATION

NB : les frais de déplacement des joueurs et des éducateurs sont à la charge des CD et/ou clubs.

W : PEPITES

- FRAIS DE DEPLACEMENT 2 VOITURES A 0.30€ DU KM.
- TENUES DES JOUEURS

NB : les frais de restauration et d'hébergement sont à la charge de la fédération.

PRISES EN CHARGE APPLICABLES A L'ISSUE DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 4
DECEMBRE 2022.